

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Comité En exercice Syndical	Qui ont pris part à la Délibération
---	---

37	37	20
----	----	----

Date de la convocation

26/11/07

Date d'affichage

26/11/07

Objet de la Délibération

N° 2007-12-11

Programme Pays 2013 – Réponse
du Syndicat Mixte du Pays au
Conseil de Développement

Séance du 05 décembre 2007

L'an deux mille sept

Et le cinq décembre

à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **F.BARSSE** (Bédarieux), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **A.CLAVERIA** (Bédarieux), **MA.EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène-Orb-Gravezon), **B.GRASSET** (CdC Saint-Chinian), **J.HUC** (CdC Coteaux-Chateaux), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **M.VIGUIER** (CdC Lirou-Canal).

Acte rendu exécutoire

après 10/12/07 fecture

le

et pub 10/12/07 otification

du

SOUS PREFECTURE
RÉGULIÈRE
14 DEC. 2007
SERVICE COURRIER

Objet : Programme Pays 2013 – Réponse du Syndicat Mixte du Pays au Conseil de Développement

En réponse aux avis émis par le Conseil de Développement sur la stratégie territoriale du Pays pour 2008-2013, Monsieur le Président précise qu'il a demandé aux services de préparer les éléments de réponse apportant toutes les précisions nécessaires aux questions et réserves émises par le Conseil de Développement lors de ses travaux.

Monsieur le Président soumet donc à l'Assemblée le contenu de cette réponse.

En réponse à l'avis émis lors de l'assemblée générale du conseil de développement du 21 novembre 2007, sur le projet Pays 2008-2013, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles indique que ses remarques et suggestions seront intégrées aux réflexions des prochaines commissions thématiques et souhaite d'ores et déjà apporter les précisions suivantes :

Tourisme

Le conseil de développement a posé trois questions :

1. La commission qui a préparé le projet a-t-elle assez rencontré les élus des différentes communautés de communes pour les informer et les convaincre ? Le Conseil de développement souligne le nécessaire implication des communautés de communes pour la mise en œuvre de ce projet. Quels moyens faudrait-il mettre en place pour que tous les élus s'en saisissent ?

La commission Tourisme, comme l'ensemble des commissions du Pays, est constituée statutairement par les représentants des communautés de communes et des membres du Conseil de Développement.

A ce titre, l'ensemble des élus des communautés de communes est informé - via les réunions de la commission et ses comptes rendus - de l'état d'avancement du projet tourisme.

Jean Arcas, président de la Commission, a d'ailleurs rappelé à la dernière commission (9 / 11) que l'ouverture souhaitée à des expert (CDT, FDOTSI...), et aux offices de tourisme ne devait pas interférer sur la présence des représentants élus des communautés de communes qui reste indispensable et fondamentale : il a donc demandé aux délégués communautaires de faire preuve de plus d'assiduité car la structuration touristique du territoire passera en grande partie par l'intervention et la prise en compte des intercommunalités.

Bien que considérée par le législateur comme une compétence facultative, la compétence tourisme a été prise par l'ensemble des communautés de communes du Pays. Nous pouvons donc estimer que l'intervention des communautés de communes dans le tourisme va s'affirmer dans les années à venir et notamment par la mise en place d'offices de tourisme communautaires.

Un accompagnement particulier est prévu pour l'ensemble des communautés de communes - qui le souhaitent - afin de définir leur modalité d'intervention dans le tourisme.

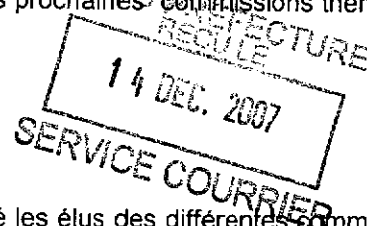
Par exemple, il est proposé un dispositif d'accompagnement innovant pour la création des offices de tourisme communautaires :

Porté par les communautés de communes et mis en place en partenariat avec le Conseil Général, le CDT, la FDOTSI, le Pays et la FRPAT, le PNRHL, ce dispositif prévoit, par communauté de communes, une formation-action et une expertise rapide pour mettre en place rapidement et dans de bonnes conditions les offices de tourisme intercommunaux.

2. Quelles sont les articulations du projet avec celui du PNR dont le label est un formidable passeport de communication ?

Le Pays bénéficie de deux Destinations touristiques : le Vignobles et le Haut Languedoc qui est territorialement plus large que le Pays (comprend le périmètre héraultais du Parc). Bien qu'aux identités propres, ces deux destinations ont un socle commun que nous souhaitons valoriser autour du triptyque : art de vivre / produits du terroir / cadre naturel préservé et valorisé. Aussi, l'ensemble des outils de promotion réalisés par le Pays valorisa la présence du Parc. Le guide d'accueil et le guide de découverte du Haut Languedoc utiliseront la couleur générique, les caractéristiques de la marque Parc.

3. Quels moyens financiers pour développer le tourisme dans un contexte économique difficile ?



La Région, via notamment le pôle touristique du Haut Languedoc et les AGEFOS (formation), le Département, les communautés de communes seront les principaux financeurs de notre projet touristique. Le futur programme Leader devrait l'être également.

Les études ont démontré des potentialités d'économies d'échelle par la mutualisation des moyens notamment dans les éditions. L'étude sur la "structuration de l'information touristique" a démontré - grâce à un comparatif national - qu'une part trop importante des charges des OTSI était dévolue aux frais de communication - promotion et d'animation par rapport aux salaires et charges.

En travaillant plus en réseau, en professionnalisant l'ensemble des acteurs locaux et en nous servant mieux de certains outils (Internet par exemple), nous pourrions à budget égal faire nettement mieux...

Economie

Trois points particuliers ont également été abordés :

1. Elaboration du programme d'action économique : il a fait l'objet de plusieurs réunions organisées avec les organismes consulaires. Au regard des premiers constats de l'étude, des priorités ont été définies comme la mise en place d'une procédure Opération Collective de Modernisation (EX : ORAC Charme). Les consulaires (Métiers, Commerces) assureront la maîtrise d'œuvre des actions qui répondent à leurs missions de base et analyseront les besoins en formation de leurs ressortissants. Concernant la création d'une "Maison des Entrepreneurs", que ne prévoit pas la stratégie territoriale économique, une confusion a pu intervenir sur la mesure 7.2 qui aborde le projet conduit par le Conseil Régional à Bédarieux pour le projet hôtel ou pépinière d'entreprises. Ce projet d'investissement à maîtrise régionale n'est pas pleinement élaboré et ce service à vocation à offrir des prestations à des entreprises nouvellement implantées sur la zone d'activités.
2. Sensibilisation des donneurs d'ordres : elle semble difficile car le décret du 1^{er} août 2006 impose la transparence des procédures, rappelle la responsabilité des acheteurs publics, améliore l'efficacité de la commande publique et simplifie les procédures. La loi est applicable par tous et nous sommes dans une économie de libre concurrence.
3. Filière "Pierre, Patrimoine et Paysages" : elle n'est pas oubliée sur cette mission. Elle viendra en appui des actions engagées par la mission Patrimoine qui œuvre largement sur ce thème ainsi que la mission Environnement au titre des préconisations induites par l'étude Paysagère du territoire.

Environnement

L'ensemble des remarques relatives à la thématique Environnement (avis général et avis du groupe de travail Environnement) a été présenté lors de la Commission Environnement du jeudi 29 novembre 2007 à Saint-Chinian avec pour objectif d'intégrer ces attentes dans la stratégie environnementale du Pays.

Espace Info Energie : le projet a déjà fait l'objet d'une présentation en Commission Environnement, sur les missions d'accueil et de conseil aux particuliers, entreprises et petites collectivités sur la maîtrise de l'énergie, sur le développement des énergies renouvelables et sur les aides publiques auxquels ils peuvent prétendre. L'Espace Info Energie vise donc :

- à mobiliser, convaincre et informer les particuliers, entreprises et petites collectivités sur les enjeux énergétiques et les nécessaires évolutions des comportements (maîtrise de l'énergie...);
- à conseiller, orienter et accompagner le public (particuliers, entreprises et petites collectivités) dans les phases amont du projet (montage technique et financiers des dossiers);
- à relayer localement les actions et dispositifs techniques et financiers proposés par les différents organismes intervenant dans le domaine de l'énergie;

Le secteur du bâtiment est, en France, le plus gros consommateur d'énergie; afin de résoudre les inquiétants défis environnementaux auxquels nous devons faire face, ce secteur est donc une cible prioritaire à l'échelon national. Il offre par ailleurs des possibilités de progrès importants pour répondre aux engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur le Pays, l'enjeu prioritaire en matière de consommation d'énergie concerne également le bâtiment (résidentiel et tertiaire) :

- forte progression du nombre de nouveaux habitants, avec une migration vers les zones rurales à l'horizon 2010 (d'où développement du parc résidentiel et du secteur tertiaire/habitat, services...).
- parc de logements locatifs sur le territoire du Pays relativement dégradé (plus de 11% de logements vacants et plus de 50% de logements à mettre aux normes).
- économie touristique qui se développe avec un parc d'hébergements touristiques important mais de qualité médiocre

Les publics ciblés prioritairement sur le Pays sont donc les particuliers, propriétaires et locataires, les professionnels du tourisme, les professionnels du bâtiment et les élus. D'autres acteurs locaux pourront bénéficier des services, conseils et actions de l'Espace Info Energie (agriculteurs...).

Un programme d'actions accompagne cette mission : visites de sites, conférences, débats, fiches techniques... La fiche action apportera en détail toutes ces précisions.

Une Commission Environnement se réunira mi-janvier afin de valider toutes les fiches actions 2008 de la mission Environnement.

Habitat

Développement des nouvelles technologies : l'équipe de suivi-animation de la Mission Habitat apporte une réponse de premier niveau d'un point de vue technique (faisabilité ou pas) dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, des bio-matériaux et d'un point de vue financier. Dans un second temps, les propriétaires seront orientés vers un Point Info Energie qui ira plus loin dans la réponse technique.

Energies renouvelables : l'impact visuel doit être traité (par.ex., installation de capteurs solaires nécessitant une déclaration préalable). Les services de l'urbanisme sont donc consultés et doivent émettre un avis sur l'intégration. Les travaux visant la maîtrise de l'énergie apportent aussi quelquefois un plus esthétique (par.ex. recours aux volets en bois, de préférence aux volets roulants).

Les communes doivent être présentes dans cette démarche, par une plus grande exigence sur la qualité architecturale, comme le préconise le cahier de préconisations architecturales du Pays.

Complémentarité entre les démarches Pays et PNR : le cahier de préconisations architecturales du Pays prend en compte l'intégralité du territoire du pays alors que le cahier du PNR ne concerne que la partie Haut Languedoc et tarnaise de son territoire. Les deux cahiers ne poursuivent pas les mêmes objectifs : le cahier du PNR est plutôt sur l'analyse de la typologie du bâti mais moins sur les préconisations. Les deux cahiers sont complémentaires. Le document du Pays a regroupé les éléments recueillis dans toutes les études qui ont été faites sur le territoire du pays.

Formation -information des professionnels : elle est prévue en 2008, notamment sur la maîtrise des énergies et les bio-matériaux. Sera abordée la qualité architecturale des rénovations. L'opération "Façades" permettra de travailler avec les professionnels sur cette problématique pas à pas et très concrètement. Les anciennes devantures sont également concernées par l'Opération Collective de modernisation.

Rénovation des îlots dégradés : leur éligibilité n'est pas limitée aux centres des bourgs ; les îlots situés en périphérie peuvent également être traités, tout autant qu'ils s'inscrivent dans une logique d'aménagement globale et qu'ils présentent un bâti ancien.

Patrimoine

La note stratégique et le contrat d'objectifs sur le patrimoine donnaient des grandes orientations du projet patrimonial pour les six ans à venir. Les actions étaient précisées à titre indicatif ; elles doivent être traitées et approfondies dans le cadre des différentes instances. La faisabilité d'une action se comprend en termes économiques, financiers, durables... Au final, le projet d'une action peut quelquefois ne pas aboutir.

Ecole du Patrimoine : il s'agit d'un projet privé que le Pays accompagne.

Création d'itinéraires : c'est seulement le conseil de développement qui participe depuis quelques mois aux réunions. Les propositions du conseil de développement seront présentées à la commission Patrimoine.

Lien avec le PNR : il s'effectue par l'intermédiaire d'élus appartenant aux deux structures ainsi que par la présence du chargé de mission Patrimoine du PNR au collectif de la pierre sèche.

Culture

Etude de structuration culturelle : elle fait l'objet d'un appel d'offre qui va être lancé début 2008. Elle permettra de bâtir un projet culturel répondant aux besoins du territoire et de ses acteurs culturels.

Diffusion de spectacle vivant : elle comprend deux grands socles, le théâtre et la musique. Par contre, il n'exclue nullement, comme cela a été fait depuis la création du Pays, une programmation de conférences, d'expositions, de lectures... Cet axe est un grand principe qui valorise une image identitaire du Pays, avec un parti pris artistique issu de la culture locale. Il s'agit de convivialité, d'humour, de la musique de kiosque et d'harmonie représentant l'histoire locale. Cette ligne artistique peut se décliner en différentes formes de spectacles.

Pratique amateur : la musique est apparue comme une priorité. Cet axe, mis en place en 2007 comme un défi incertain, est le véritable liant du projet culturel du Pays. Les autres formes artistiques, moins présentes sur le territoire, intéressent le Pays mais la dispersion représente un risque de perte de qualité. Le Pays vise l'excellence dans tous les domaines, les financements sont difficiles à mobiliser sur les pratiques amateurs.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de prendre acte des éléments de réponse apportant toutes les précisions nécessaires aux questions et réserves émises par le Conseil de Développement lors de ses travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte du contenu de cette réponse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 05 décembre 2007.

Le Président
Francis BOUTES

